

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations

du conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :  
8 avril 2014

Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00

Nombre de  
délégués en  
exercice : 83

Le conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Villard-bonnot au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre PORTAZ, doyen d'âge de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Election des  
conseillers  
communautaires  
délégués

Présents : P. BAGA, H. BAILE, F. BALAS, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, M. BELLIN – CROYAT, C. BENOIT, C. BENONE, F. BERNABEU, B. BOESSO, C. BORG, F. BOUCHAUD, Y. BOUCHET-PERT-PEILLARD, B. CARAGUEL, C. CHASSAGNE, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, G. COHARD, R. COAHRD, P. CORDON, M. CROUTEIX, I. CURT, C. DELAPIERRE, JP. DURAND, C. DURET, C. ENGRAND, S. EYRAUD, M. FLAMAND, D. FLANDIN-GRANGET, P. FORTE, R. GAUTHERON, C. GAUVAIN, V. GAY, M. GERBELLI, F. GIMBERT, G. GIRAUD, A. GUILLUY, S. HUYGHE, AF. HYVRARD, D. JACQUEMET, P. JANOLIN, M. KOHLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, P. LORIMIER, A. MAITRE, C. MALIA, JL. MARET, B. MARO, JM MICHEL, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, C. MIRALLIE, R. MONNET, C. MULLER, F. OLLEON, H. PAPIN, V. PETEX, G. PICARD, J. PICCHIONI, JP. PORTAZ, P. RAMOUSSE, F. REBUFFTE, G. REYMOND, A. RIMET, C. ROBIN, C. ROCCA, V. SANZONE, F. SERRANO, B. SORREL, AM. SPALANZANI, F. STEFANI, L. THERY, JC. TORRECILLAS, S. VAUSSENAT, M. VENTURINI-COCHET, P.VEUILLEN, R. VILLARINO, J.VIRET, P. VOLPI, F. ZANINITTO.

Présents : 82  
Pouvoirs : 0  
Votants : 82  
Vote pour :  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Sébastien EYRAUD a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'organisation du scrutin en vue de l'élection des deux conseillers communautaires sur la base du nombre de postes décidé par le conseil communautaire.

Sur proposition du Président, le conseil de communauté décide à l'unanimité de procéder à l'élection des deux conseillers communautaires délégués par un scrutin de liste.

Une seule liste est candidate.

Le conseil de communauté, après avoir voté à bulletin secret, élit la liste présentée à la majorité absolue des voix et à l'issue du premier tour de scrutin.  
Les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	82
Nombre de suffrages déclarés nuls (art L. 66 du Code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	82
Nombre de voix obtenues par la liste présentée :	82

Les deux conseillers communautaires délégués sont :

- Monsieur Bruno CARAGUEL
- Madame Cécile ROCCA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

Francis GIMBERT



Transmis le : 18/04/2014  
N° accusé réception Préfecture : 038 - 20018166 - 20140414 - 80 - 02